

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2019-02-34x-00278 Référence de la demande : n°2019-00278-011-001

Dénomination du projet : Indre Nature _ Yohan Morizet _ Pélobate brun

Lieu des opérations : -Département : Indre -Commune(s) : 36290 - Mézières-en-Brenne.

Bénéficiaire : MORIZET Yohan - Indre Nature

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le CNPN émet un avis favorable sous réserve des 2 remarques de la DREAL Centre-Val de Loire :

- application du protocole standard de désinfection afin de limiter la dissémination de la Chytridiomycose pendant les manipulations ;
- autorisation sur 5 ans

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Fait le : 25 avril 2019

Signature :

